LA PRÉVOYANCE
AU POINT

Pax

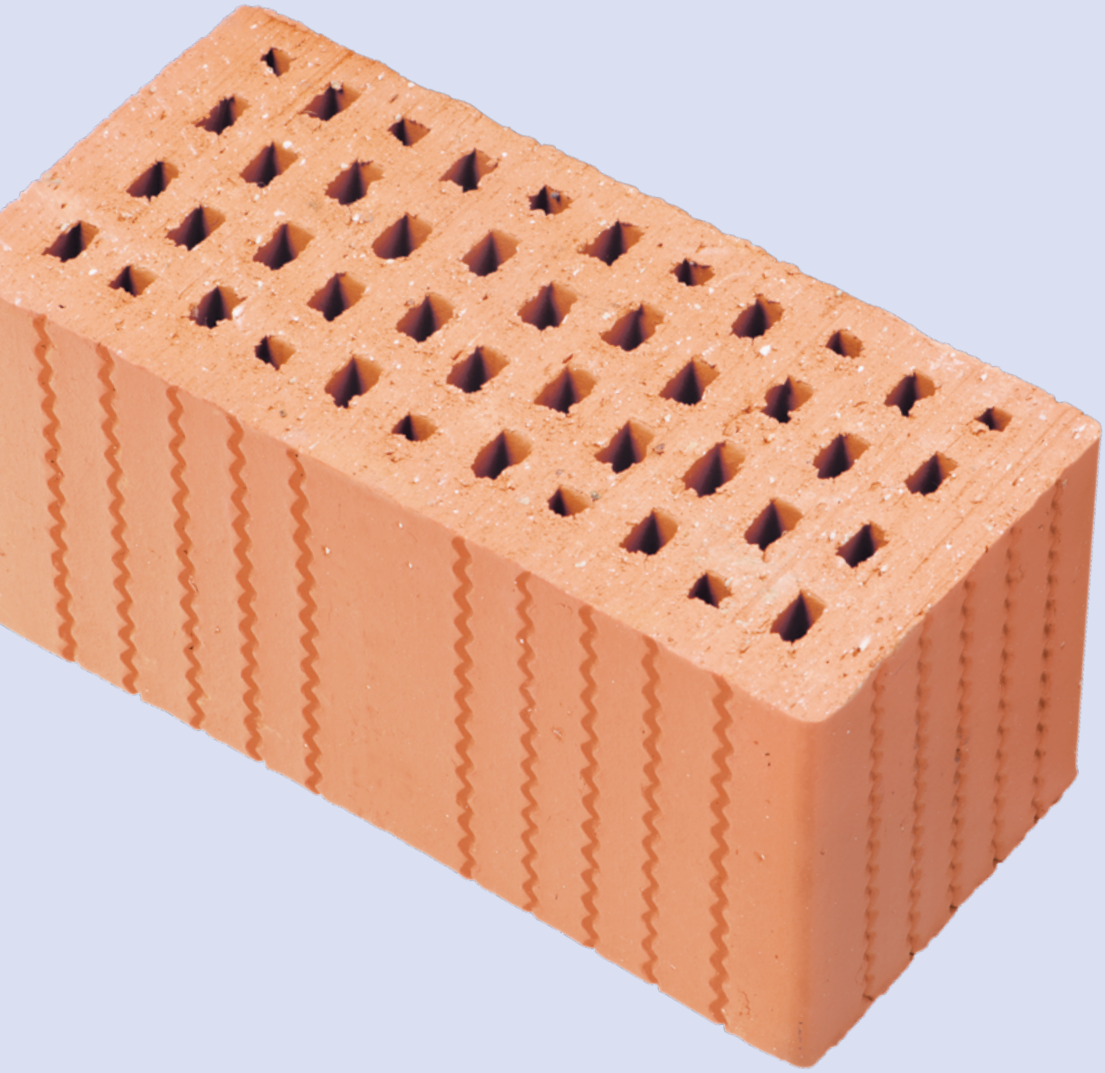

PRÉVOYANCE PRIVÉE

UN, DEUX, TROIS, QUATRE MURS

RACHAT PARTIEL AVEC VERSEMENT ANTICIPÉ PRIVILÉGIÉ

FLEXIBLE ET SIMPLE VERS VOTRE PROPRE LOGEMENT

Vous souhaitez accéder à la propriété du logement, réaliser une transformation ou une rénovation et utiliser le capital de votre pilier 3a? Grâce au rachat partiel avec versement anticipé privilégié, nous vous facilitons encore la tâche.

Plus pour votre maison

Avec un contrat à primes périodiques du pilier 3a, vous avez désormais la possibilité de racheter partiellement votre logement avec un versement anticipé privilégié. Non seulement la valeur de rachat est versée, mais également le capital de couverture plus élevé du contrat. L'option s'applique à tous les contrats conclus à partir du 1er janvier 2024.

Conditions

Pour le rachat partiel avec versement anticipé privilégié, les conditions suivantes doivent être remplies:

- La police doit présenter une valeur de rachat.
- La police ne doit pas être libérée du paiement des primes ou se trouver dans une assurance risque intermédiaire.
- La police doit avoir une durée résiduelle d'au moins cinq ans.
- Le dernier rachat partiel (avec ou sans versement anticipé privilégié) doit remonter à au moins cinq ans.
- Les primes doivent continuer à être payées au même montant jusqu'à la date d'échéance contractuelle.

Le rachat partiel avec versement anticipé privilégié est utilisable avec les tarifs suivants: TerzaComfort, TerzaLifeStar, TerzaFondsPlan, TerzaLifeStarPlanInvest et TerzaFondsPlanInvest.

Exemples (prime annuelle de CHF 7'000, capital minimum versé en cas de décès, pour un non-fumeur, durée jusqu'à l'âge de 65 ans)

TerzaFondsPlan	**Âge**	**Rachat partiel**	**Rachat partiel avec versement anticipé privilégié**
Début de l'assurance	25	–	–
Achat d'une maison après 10 ans	35	66'200	76'400

TerzaComfort	**Âge**	**Rachat partiel**	**Rachat partiel avec versement anticipé privilégié**
Début de l'assurance	30	–	–
Achat d'une maison après 7 ans	37	34'300	43'900

TerzaLifeStar	**Âge**	**Rachat partiel**	**Rachat partiel avec versement anticipé privilégié**
Début de l'assurance	40	–	–
Achat d'une maison après 3 ans	43	11'700	17'700

Pax
Aeschenplatz 13
CH - 4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66
info@pax.ch
www.pax.ch